

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 10 juillet 2014 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est)**

NOR : DEVA1414140S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives, liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Michel Hupays, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives, liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Agnès Andrieux-Pastre, attachée principale d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.

M. Jonathan Ajavon, attaché principal d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1000 € (TTC), liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département surveillance et régulation, à M. Simon Besse, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département surveillance et régulation.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.
Mme Marie-Line Placide, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.
Mme Frédérique Bourne-Chastel, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Ghislaine Escobar, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.
Mme Marjory Darroussat, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.
Mme Chantal Boulon, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.
Mme Marie-Noëlle Genebrier, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances.
Mme Marie-Line Placide, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

La décision du 29 novembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 10 juillet 2014.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI